



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 69212

Texte de la question

M. Jean-Claude Mignon appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés médicales, financières et sociales rencontrées par les familles de malades atteints de la maladie d'Alzheimer. Bien que le patient reconnu atteint d'une telle pathologie bénéficie de plein droit de la prise en charge à 100 % des frais médicaux de toute nature nécessaires au traitement de la maladie, les familles se sentent désemparées, notamment lorsque le malade est jeune car les soins paramédicaux liés à la dépendance et les soins infirmiers ne sont pas pris en charge. Les aides-ménagères à domicile ou l'hébergement en maison spécialisée coûtent extrêmement chers et les familles ne bénéficient d'aucune aide de l'Etat. Cette maladie pose un grave problème de santé publique et de société. Un rapport du professeur Girard, conseiller d'Etat, a permis de prendre en compte toute la mesure du problème et a dressé un bilan de la situation actuelle qui est loin d'être satisfaisante. Les recommandations figurant dans ce rapport ont fait l'objet d'un examen par les services du ministère en vue de la mise en oeuvre de mesures appropriées. Il lui demande par conséquent quelles suites le Gouvernement entend donner aux conclusions du rapport pour une meilleure prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et un soutien plus grand à leurs familles.

Texte de la réponse

Les conclusions du rapport de M. le professeur Girard, ainsi que le colloque européen « Maladie d'Alzheimer, de la recherche à l'action » de décembre 2000, qui avait lieu à Paris, ont permis de dégager des priorités de réflexions et d'actions concernant ce douloureux problème de santé publique que représente la maladie d'Alzheimer. C'est ce constat qui a amené à proposer un programme d'actions, annoncé le 11 octobre 2001, articulé autour de six objectifs. Le premier de ces objectifs est d'identifier les premiers symptômes de la maladie. C'est dans ce but que l'INSERM va valider des outils d'évaluation des fonctions cognitives, qui seront mis à disposition des médecins généralistes et qu'un programme de formation national de ceux-ci va être mis en place. Le deuxième objectif est de structurer l'accès à un diagnostic de qualité. Le renforcement des « consultations mémoire » et des « centres de ressource et de recherche » répond au souci de permettre un diagnostic précoce et de qualité. Préserver la dignité des personnes est le troisième axe de ce programme. Les particularités de cette maladie rendent les personnes vulnérables. Des référentiels et des recommandations, construits autour du respect de l'individu, seront élaborés lors de tables rondes citoyennes. Le quatrième axe consistera à soutenir et à informer la personne malade et sa famille, ce qui nécessite un ensemble de réponses médico-sociales, financières et d'hébergement. L'allocation personnalisée à l'autonomie, le développement des centres locaux d'information et de coordination s'inscrivent dans cette aide. Le cinquième axe concerne le fonctionnement des structures d'hébergement, visant à améliorer la qualité des prestations et à renforcer les effectifs des établissements pour personnes âgées dépendantes. L'hébergement temporaire sera développé. Enfin le sixième objectif concerne le développement de la recherche. Trois axes de recherche clinique et de recherche appliquée sont prioritaires et soutenus ; celui de l'identification des facteurs de risque qui pourrait, à terme, déboucher sur des stratégies de prévention, celui de l'élaboration de recommandations pour la réalisation de projets de soins et de soutien, et celui de l'élaboration d'outils de formation et d'éducation à la santé afin de

favoriser une prise en charge de qualité. L'ensemble de ces mesures est détaillé dans le programme d'actions pour les personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer et de maladies apparentées, qui est consultable sur le site Internet du ministère de l'emploi et de la solidarité.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mignon](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69212

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 novembre 2001, page 6573

Réponse publiée le : 29 avril 2002, page 2207